

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 29 MAI 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 22 mai 2024

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Alain Damar, Michèle Dolléans, Corinne Montdamert, Séverine Jouselin, François Gabrion, Marianne Pierre, Cécile Richaume, Eric Couadier, Jean Duval, Jean Claude Yehouessi, Benoît Ménage.

Étaient absentes excusées :

Marie-Christine Malet qui a donné procuration à Michèle Dolléans

Caroline Ménager qui a donné procuration à Stéphane Roy

Secrétaire de séance : Benoît Ménage

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

	REGLEMENT BOITE A LIVRES
--	---------------------------------

Après avoir constaté des incivilités, Bertrand Hauchecorne propose aux membres du conseil d'établir un règlement de la boîte à livres.

Cette charte sera affichée dans la boîte à livres.

2024 - 035	FIXATION DES TARIFS PERISCOLAIRES
-------------------	--

Bertrand Hauchecorne propose aux membres du conseil, une augmentation des tarifs périscolaires. Après avoir échangé, une hausse de 3 % sur les tarifs périscolaires est acceptée, à l'exception des tarifs 1 à 3 qui sont maintenus à 1€

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

	Quotient CAF	cantine	Panier repas
Tarif 1	<198 à 331 €	1 €	1 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	1 €	1 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	1 €	1 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	2,61 €	1,78 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	3,26 €	2,22 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	3,92 €	2,67 €

TARIFS PERISCOLAIRES

	Quotient CAF	Garderie matin et soir	Garderie matin ou soir
Tarif 1	<198 à 331 €	1,49 €	1,00 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	1,86 €	1,24 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	2,23 €	1,47 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	2,48 €	1,67 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	3,11 €	2,08 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	3,72 €	2,48 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

	Quotient CAF	1/2 journée sans cantine	1/2 journée avec cantine	Journée avec cantine
Tarif 1	<198 à 331 €	3,17€	4,69 €	6,26 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	5,26 €	7,17 €	9,80 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	7,36 €	9,65 €	13,33 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	8,41 €	10,96 €	15,16 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	9,47 €	12,66 €	17,39 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	10,52 €	14,35 €	19,60 €

PENALITES

	Quotient CAF	Pénalités cantine	Pénalités accueil de loisirs	Pénalités périscolaire
Tarif 1	<198 à 331 €	2,96 €	3,06 €	2,88 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	3,69 €	5,10 €	3,59 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	4,45 €	7,14 €	4,32 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	4,94 €	8,16 €	4,79 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	6,20 €	9,18 €	6,02 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	7,45 €	10,20 €	7,20 €

Sans changement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité les tarifs périscolaires modifiés, applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

	PROJET CONCERT D'ORGUES
--	--------------------------------

Monsieur Hauchecorne informe d'un projet de festival d'orgues organisé par Gildas Harnois, le 12 octobre 2024 à l'Église.

Il propose de verser une subvention à hauteur de 400 € à l'association organisatrice. L'association porteuse étant en création, elle devra fournir les documents règlementaires pour l'obtenir.

Aussi, ce point sera réétudié lors du prochain conseil municipal.

2024 - 036	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
-------------------	--

De part la loi, le Maire préside toutes les commissions mais peut en déléguer la charge au vice-président. Suite à la démission de Valérie Hérold et à l'entrée de Benoit Ménage au Conseil municipal, il y a lieu de modifier la composition des commissions communales comme suit :

Commissions	Vice-Président	Membres
Urbanisme	Stéphane Roy	Alain Damar Eric Couadier Cécile Richaume Jean Duval Marianne Pierre Corinne Montdamert
Finances		Stéphane Roy Eric Couadier Alain Damar

		Jean Claude Yehouessi Marie-Christine Malet
Travaux	Alain Damar	Stéphane Roy Eric Couadier François Gabrion Benoît Ménage Jean Duval Jean-Claude Yehouessi
Sécurité/voirie	Alain Damar	François Gabrion Jean Duval Benoît Ménage
Environnement	Stéphane Roy	François Gabrion Marianne Pierre Michèle Dolléans Eric Couadier Alain Damar Cécile Richaume
Fêtes et Cérémonies	Eric Couadier	Alain Damar Jean Claude Yehouessi Michèle Dolléans François Gabrion Benoît Ménage
Communication	Eric Couadier	Corinne Montdamert Marianne Pierre Alain Damar Michèle Dolléans Séverine Jouselin Caroline Ménager
Sports, loisirs, culture	Jean Claude Yehouessi	Eric Couadier Séverine Jouselin Marianne Pierre Corinne Montdamert Alain Damar
Administration – personnel	Stéphane Roy	Alain Damar Marie Christine Malet Caroline Ménager Eric Couadier Jean Claude Yehouessi
Enfance – Ecole	Marie-Christine Malet	Séverine Jouselin Caroline Ménager Michèle Dolléans Corinne Montdamert Cécile Richaume
Social	Caroline Ménager	Cécile Richaume Corinne Montdamert Séverine Jouselin Marianne Pierre Michèle Dolléans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la composition de ces commissions.

2024 - 037	CREATION DE POSTES
------------	--------------------

Monsieur Hauchecorne informe qu'il convient de :

- supprimer le poste d'adjoint administratif stagiaire et créer un poste d'adjoint administratif titulaire,
- créer un poste d'adjoint technique stagiaire à temps non complet (27/35^e)

Le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Catégorie	Grade	durée hebdo du poste	statut
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	T
C	Adjoint administratif pp 2 ^{ème} classe	TC	T
C	Adjoint administratif	TC	T
Service scolaire et périscolaire			
C	Adjoint technique	TNC 26/35 ^e	T
C	adjoint technique principal 2e cl	TNC 30/35e	T
C	Adjoint technique	TNC 31/35e	T
C	Adjoint d'animation	TNC 33/35 ^e	T
C	adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	TNC 33/35 ^e	T
C	Adjoint technique	TNC 28/35e	T
c	adjoint technique	TNC	C (contractuel)
C	adjoint technique principal 2e cl	TNC 30/35 ^e	T
C	adjoint technique	TC	T
C	adjoint technique principal 1 ^e cl	TC	T
C	Atsem principal 1 ^{ère} classe	TC	T
C	Atsem principal 1 ^{ère} classe	TC	T
Service technique			
C	Adjoint technique	TC	T
C	Adjoint technique	TC	T
C	adjoint technique principal 2e cl	TC	T
C	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} cl	TC	T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le tableau des effectifs.

2024 - 038	AVIS SUR LA CL'ECT
------------	--------------------

Bertrand Hauchecorne informe le conseil des échanges lors la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 21 mars 2024.

Bertrand Hauchecorne explique que la CCTVL a décidé de définir des associations à vocation intercommunales et de ne subventionner que celles-là. La Communauté de communes du Val d'Ardoux avait une politique envers les jeunes sportifs de son territoire et accordait une subvention dans ce cadre-là aux associations sportives. La CCYVL avait poursuivi l'octroi de ces aides mais a décidé de les supprimer à compter de 2024. En retour, la CLECT propose de rétrocéder en attribution de compensation la moyenne des subventions données par la CCTVL sur les trois dernières années. Pour Mareau, ceci concerne Mareau tir pour 160 € et le Tennis club pour 206 €. Aussi, la CLECT propose de diminuer de 366 € l'attribution de compensation annuelle que verse la commune à la CCTVL.

Le Maire fait observer que lors de la séance de la CLECT, il s'était ému du fait que pour deux associations intercommunales, le football Cléry-Mareau et l'Amicale des pompiers du Val d'Ardoux, l'attribution de

compensation soit entièrement accordée à la commune de Cléry car leur siège officiel est sur cette commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable au rapport de la CLECT.

	POINT SUR LA CEREMONIE TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE
--	--

L'Agence Régionale de la biodiversité, en présence de son président et de sa directrice, s'est réunie le 23 mai, salle Raboliot, afin d'accueillir les collectivités labellisées « Territoire engagé pour la Nature ».

Les nouvelles collectivités engagées ont obtenu un diplôme qui reconnaît leur engagement.

Mareau aux Prés s'inscrit dans cette démarche dans le cadre de la constitution d'une réserve de biodiversité sur les bords de Loire mais aussi de diverses actions en faveur de la biodiversité .



QUESTIONS DIVERSES

Marianne Pierre demande si une modification de la périodicité du passage de la collecte des ordures ménagères est prévue. Bertrand Hauchecorne indique que les passages sont inchangés.

Marianne Pierre demande à Bertrand Hauchecorne de prévoir une réunion concernant le conseil des citoyens avec Monsieur Kamin.

Commerce

Problème d'humidité sur le mur coté rue du Stade. L'architecte cherche la cause.

Le commerce ouvrirait ses portes en septembre.

Travaux restaurant scolaire

Le plafond est à rénover entièrement et la dépose du chien assis est nécessaire. Ceci amènera des coûts supplémentaires important.



- Samedi 8 juin : matinée portes ouvertes à la mairie à partir de 9h
- Dimanche 9 juin : élections européennes de 8h à 18h
- Mardi 18 juin 2024 à 18 heures : inauguration 1^{er} étage mairie
- Réunion publique le 5 juillet 2024 chez Monique Hume pour les habitants du Val
- Réunion publique le 10 octobre 2024 à 20 h 30 salle polyvalente pour l'ensemble de la population

Réunions internes :

- Commission urbanisme le 6 juin à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h

Prochain conseil municipal :
- Mercredi 10 juillet 2024 à 18 h 45

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LE MAIRE B. HAUCHECORNE		LE SECRETAIRE DE SEANCE	